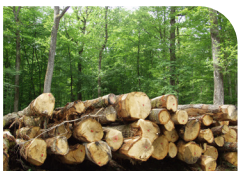
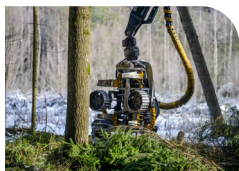
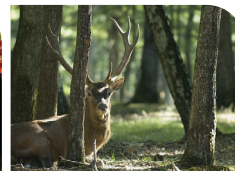
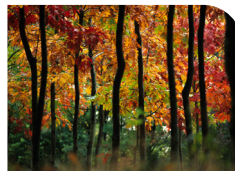
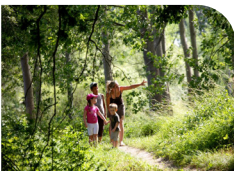
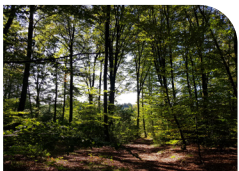
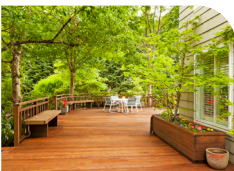
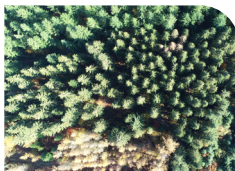
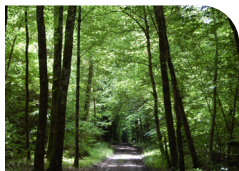




FONDS DE DOTATION

AOÛT 2021



A large, stylized tree graphic in shades of green and purple, positioned on the left side of the page. The tree has a thick trunk and a dense, rounded canopy. The colors transition from a light green at the base to a darker purple at the top. A horizontal line of small green dashes is located just below the title.

Sommaire

- P. 5** Édito du Président
- P. 6** La forêt, acteur clé du développement durable des territoires
- P. 7** Le cycle vertueux de la forêt et du bois
- P. 8** Plantons pour l'avenir, 5 objectifs structurants
- P. 10** Gouvernance et coordination
- P. 11** Les trois programmes à accompagner
- P. 12** Planter
- P. 14** Sensibiliser et former
- P. 16** Innover
- P. 18** Le cercle vertueux du don
- P. 19** Le cercle vertueux de l'avance remboursable
- P. 20** Témoignages
- P. 22** Comment participer ?
- P. 24** Contacts

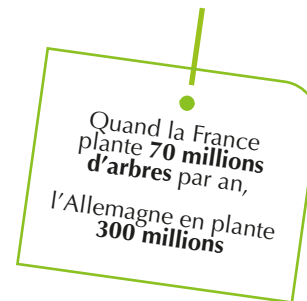
1990
De 130 millions...



... à moins de
80 millions d'arbres
plantés chaque année

Agissons,
**Plantons pour
l'avenir !**

2021



Le renouvellement de la forêt française n'est plus assuré !

CONSÉQUENCES

La forêt ne suffit plus à
répondre à la demande
de bois qui ne cesse de
s'accroître

De nombreux emplois
en milieu rural
disparaissent

La forêt ne joue plus
son rôle au niveau de la
biodiversité, de l'eau, des
changements climatiques

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'Arbre et la Forêt constituent notre exceptionnel patrimoine environnemental commun.

Leur présence façonne nos paysages, protège nos sols, purifie l'eau et l'air. Leur gestion et leur utilisation soutiennent en France, depuis toujours, une filière économique. Dans nos régions, aujourd'hui tempérées, l'arbre pousse et meurt. Il doit être replanté, pour à son tour entrer dans ce formidable cycle de la nature. C'est ainsi que l'homme devient acteur de la gestion durable. Plantations, exploitations, transformations, sont les garanties indispensables à sa survie.

Mais aujourd'hui, notre forêt est en péril, il y a urgence à réagir !

L'acte de reboisement est trop souvent abandonné : 80 millions d'arbres plantés en France chaque année, contre 600 millions en Turquie ou encore 1 milliard en Pologne. Où seront demain la forêt et ses emplois locaux sources de vie sociale et économique dans nos villages ruraux ?

C'est en ce sens que la loi d'avenir d'octobre 2014 reconnaît « le reboisement dans le cadre d'une gestion durable » comme une action d'intérêt général.

Vous pouvez, vous devez nous aider à perpétuer ces forêts que chacun nous envie. Un régime fiscal en faveur du mécénat vous le facilite. Vous mobiliserez vos équipes administratives

et professionnelles autour de la gestion durable, vous pourrez valoriser auprès de votre clientèle votre participation à la sauvegarde de toute une filière économique séculaire, mais surtout, vous deviendrez acteur de cet environnement exceptionnel !

C'est pourquoi nous avons créé ce fonds unique en France : pour pouvoir confier aux générations futures « le plus beau pays du Monde » : la France.

Plantons ensemble, plantons en France, Plantons pour l'avenir !

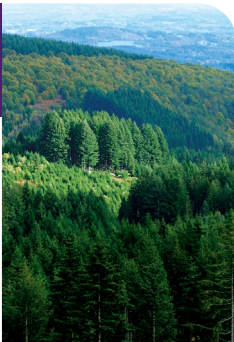


Henri de Cerval
Président

LA FORÊT, ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE RESSOURCE NATURELLE À FORT POTENTIEL

La forêt française couvre 16,8 millions d'hectares - soit 31 % du territoire



UNE SOURCE INDISPENSABLE DE MATIÈRES PREMIÈRES

Chaque année, 38 millions de m³ de bois sont consommés en France pour la construction, l'industrie et l'énergie



UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE

La filière forêt bois française représente 450 000 emplois et 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires



UN ÉLÉMENT MAJEUR DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1 m³ de bois séquestre 1 tonne de CO₂ ; les produits bois se substituent aux énergies fossiles et aux matériaux émissifs



UN GARANT DE LA BIODIVERSITÉ NATURELLE

La forêt comporte plus de 130 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux

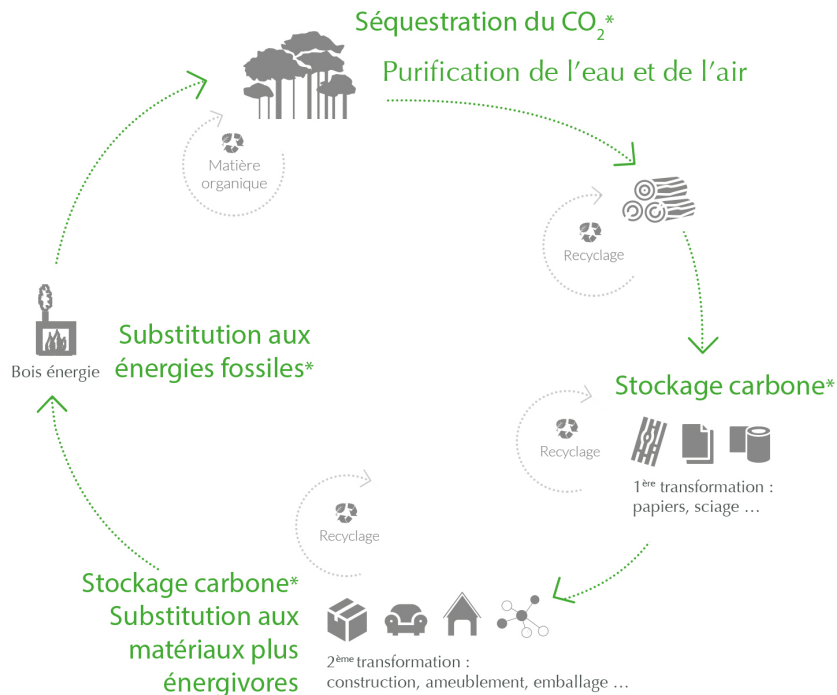


UNE OFFRE DE LOISIRS TRÈS DÉVELOPPÉE

11 000 km de sentiers de randonnées, 9 000 km de pistes cavalières, champignons, chasse...



LE CYCLE VERTUEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS



* Chaque année, la forêt et la filière bois participent à la séquestration, au stockage et à la substitution de 130 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 27% des gaz à effet de serre émis en France.

PLANTONS POUR L'AVENIR

5 OBJECTIFS STRUCTURANTS



Plantons pour l'avenir est un Fonds de dotation ambitieux et innovant, créé pour répondre concrètement aux enjeux actuels et futurs du reboisement en France.

Son action concourt notamment à la réalisation des 5 objectifs ci-contre :



**PLANTER
/ REPLANTER**

En soutenant directement des opérations de (re)boisements, tout particulièrement sur des parcelles malvenantes.



**ENCOURAGER UNE
GESTION DURABLE
DE LA FORÊT**

En favorisant une gestion dynamique des forêts qui maintiennent un équilibre entre production, biodiversité et respect des usagers.





SOUTENIR UNE FILIERE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En créant la ressource pour approvisionner l'industrie locale, et en favorisant la formation et l'emploi en milieu rural.

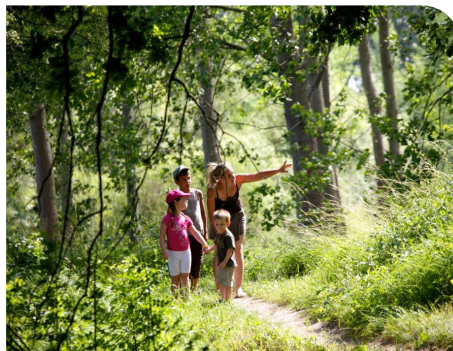


PLANTONS POUR L'AVENIR



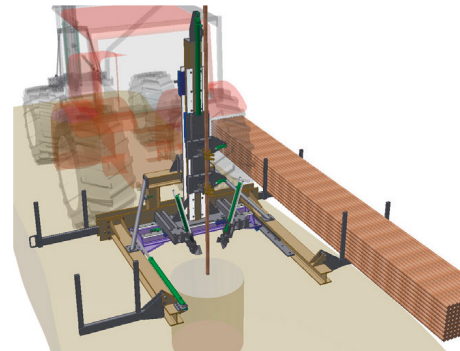
MOBILISER L'OPINION

En oeuvrant pour une prise de conscience de toutes les générations sur le rôle primordial de la forêt et l'importance de conserver ce patrimoine d'exception.



FAVORISER L'INNOVATION

En soutenant le développement de techniques et de pratiques de gestion forestière innovantes, adaptées aux challenges environnementaux de demain.



GOVERNANCE ET COORDINATION

ORGANES DÉCISIONNAIRES

Conseil d'administration

Définit la stratégie
du Fonds et valide
sa mise en œuvre
opérationnelle

Comité technique

Élabore les
appel à projets
et analyse les
dossiers

Comité de développement du mécénat

Définit, met en œuvre la
stratégie de promotion et
anime le suivi des relations
avec les mécènes



ORGANES CONSULTATIFS

Comité des ambassadeurs

Soutient et promeut les
actions du Fonds lors
de réunions et des
interventions
médiatiques

Comité des mécènes

Réunions régulières
de tous les mécènes
au sein d'un Club

LES TROIS PROGRAMMES À ACCOMPAGNER

Le Fonds de dotation a pour vocation de conduire, directement ou indirectement, toute mission d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel. Il s'inscrit parfaitement dans la lignée de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, reconnaissant d'intérêt général « la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ». Ce fonds s'appuie sur les compétences d'un réseau de professionnels impliqués au quotidien dans la gestion durable des forêts.

Il est structuré autour de 3 programmes au sein desquels il propose d'associer les entreprises :



PLANTER

Pour constituer la forêt de demain.



SENSIBILISER ET FORMER

Pour transmettre un savoir-faire et un patrimoine aux générations futures.



INNOVER

Pour améliorer en continu les conditions de la dynamique forestière.

PLANTER



En soutenant le programme PLANTER, vous contribuez à :

- **PLANTER** 10 millions d'arbres à l'horizon 2025.
- **CAPTER** une partie des émissions de gaz à effet de serre induites par vos activités.
- **AGIR** contre les changements climatiques.
- **MAINTENIR** l'emploi en milieu rural.
- **CRÉER** la ressource nécessaire pour approvisionner les industries en bois français.
- **ILLUSTRE**r très concrètement votre engagement dans le développement durable des territoires auprès de vos administrateurs, salariés, clients et partenaires.

Le programme PLANTER engage les propriétaires à adhérer aux labels de gestion durable PEFC et/ou FSC



« La plantation permet d'introduire des essences adaptées aux évolutions climatiques et aux besoins économiques de demain, par l'intermédiaire de variétés forestières améliorées qui disposent d'une base génétique plus large que celle des peuplements naturels, ce qui leur confère une adaptabilité plus importante et donne des peuplements plus résistants. »

Source GIE SFA, « Variétés forestières améliorées - Pour une forêt d'avenir »

Le programme PLANTER permet notamment de financer les actions et projets suivants :



APPELS À PROJETS NATIONAUX

- Projets individuels présentés par des propriétaires forestiers



PROJETS TERRITORIAUX

- Reboisement des peuplements pauvres ou sinistrés dans votre région



PROJETS THÉMATIQUES

- Développement de l'économie circulaire des territoires
- Préservation de la biodiversité
- Dynamisation de la captation de carbone

SENSIBILISER



En soutenant le programme **SENSIBILISER**,
vous contribuez à :

- **SENSIBILISER** le grand public sur les enjeux de la reforestation.
- **TRANSMETTRE** les valeurs du développement durable aux générations futures.

Le programme SENSIBILISER ET FORMER permet notamment de financer les actions et projets suivants :



AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- Journée internationale des forêts
- Journée de sensibilisation dédiée en forêt pour les entreprises



AUPRÈS DES JEUNES

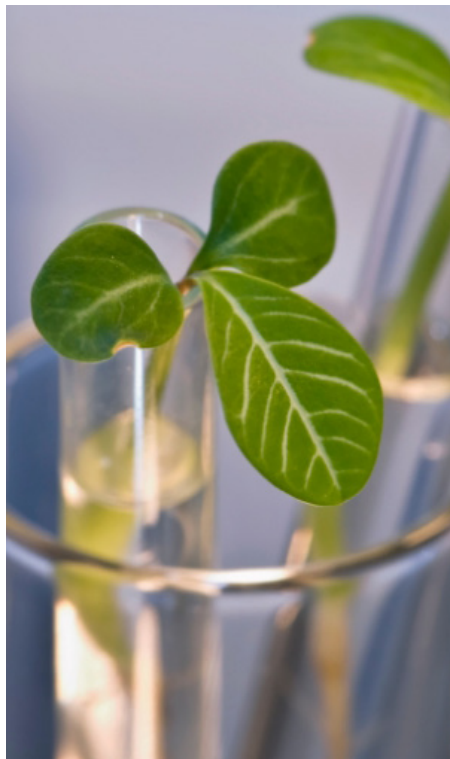
- Journées des écoliers en forêt / en pépinière
- Participation de groupes d'enfants à des actions de plantation
- Journées de rencontres avec les professionnels de la filière



AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

- Formations à la gestion durable des forêts
- Journées inter-générationnelles de sensibilisation des nouveaux et futurs propriétaires forestiers

INNOVER



**En soutenant le programme INNOVER,
vous contribuez à :**

- **DÉVELOPPER** de nouvelles techniques de reboisement et de renouvellement des forêts.
- **AMÉLIORER** la génétique des essences d'avenir.
- **ADAPTER** la gestion des forêts aux changements climatiques.
- **OPTIMISER** la protection phytosanitaire des forêts.

Le programme INNOVER permet notamment de financer les actions et projets suivants :



ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Amélioration génétique
- Mise en place de vergers à graines
- Développement et suivi de nouveaux itinéraires sylvicoles



TECHNIQUES DE REBOISEMENT

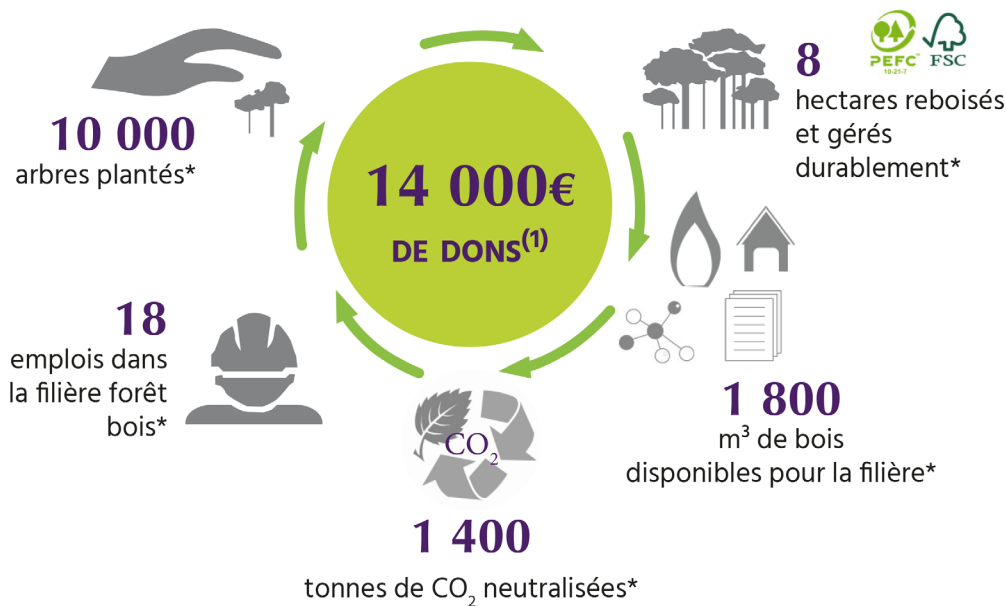
- Développement de la mécanisation
- Nouvelles techniques de renouvellement des forêts



R&D PHYTOSANITAIRE

- Hylobe
- Nématode
- Surveillance de la forêt par télédétection

LE CERCLE VERTUEUX DU DON : CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE



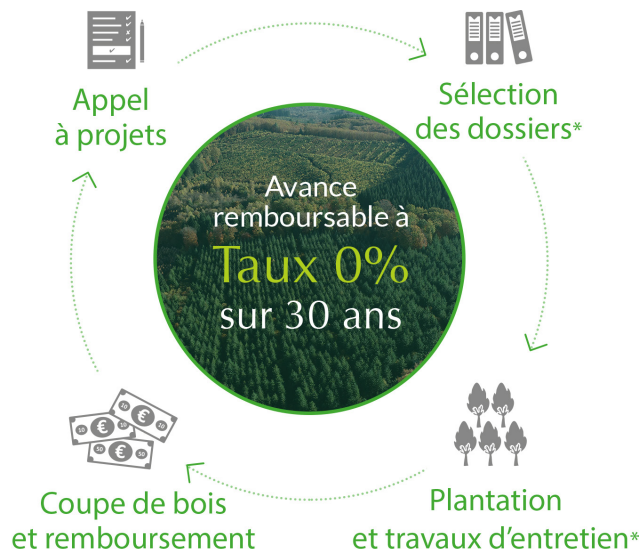
⁽¹⁾ 5 600€ net pour le donateur entreprise.

*Données moyennes sur un cycle de 30 ans, source FCBA et MAAF

* Données moyennes, sur un cycle de 35 à 50 ans, source FCBA et ECOACT

LE CERCLE VERTUEUX DE L'AVANCE REMBOURSABLE

Dans le cadre du programme PLANTER,
l'aide accordée au propriétaire forestier est une avance remboursable...



* Chaque projet est suivi par un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel

... réutilisée, au fil des remboursements, pour accompagner d'autres projets de (re)boisement... sur des décennies !

TÉMOIGNAGES



Jean-Manuel Bluet,
Directeur Développement Durable
Coordination CSV Nestlé France

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Le Groupe Nestlé, présent dans beaucoup de pays sur de nombreuses catégories alimentaires, est engagé dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles car nous reconnaissons que notre développement en dépend très largement : c'est ce que nous appelons la Création de Valeur Partagée.

Avec 21 sites de production en France et plus de 70 % de matières premières qui proviennent de nos régions françaises, nous sommes également engagés à contribuer à la transition agro-écologique sur l'ensemble des territoires où nous opérons. Nous soutenons activement Plantons pour l'avenir depuis 2015, en initiant et en développant des partenariats avec nos fournisseurs pour :

- contribuer au maintien d'un important massif forestier en France, ressource essentielle pour nos emballages ;
- nous fournir en énergie et en bois d'oeuvre local et durable. »



Nicolas Le Feuvre, Président
Philippe Duteil, Directeur Général
Smurfit Kappa Comptoir du Pin

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Smurfit Kappa a naturellement rejoint Plantons pour l'avenir à la fois pour affirmer son lien historique avec le massif aquitain et pour participer activement au développement du patrimoine forestier. Les 2 tempêtes successives qui ont touché notre forêt, ont fait du reboisement et de la prise en compte des surfaces en déshérence un enjeu prioritaire. Responsabilité sociale et environnementale sont au coeur des préoccupations de Smurfit Kappa, qui complète avec le Fonds l'ensemble des initiatives déjà entreprises par le Groupe dans le cadre de sa politique ambitieuse de développement d'une économie circulaire vertueuse. »



Frédéric Coirier,
Président Directeur Général
Groupe Poujoulat

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Le Groupe Poujoulat, leader européen des conduits de cheminées, entretient depuis toujours des relations durables avec ses fournisseurs et partenaires, afin de garantir service, performance et qualité à ses clients. Au travers de notre filiale Euro Energies nous sommes aujourd'hui leader français du marché du bois énergie et à ce titre nous souhaitons contribuer à une gestion durable et au reboisement de nos forêts. Nous savons que la gestion forestière est affaire de très long terme. Sachant que les fonds publics se font rares, l'initiative privée Plantons pour l'avenir, portée par des acteurs de la filière, m'a tout de suite parue intéressante et en cohérence totale avec notre démarche de recherche constante de pérennité. C'est en ce sens que j'ai décidé dès sa création de soutenir le Fonds sur plusieurs années ! »



Sébastien Calard,
Directeur QSE/RSE et Innovation
Gutenberg

► **MÉCÈNE ENTREPRISE**

« Face aux enjeux environnementaux et climatiques que connaît aujourd'hui notre planète, en 2018 notre mécénat auprès du Fonds de dotation Plantons pour l'avenir était une étape importante afin de concrétiser notre volonté d'engagement dans le maintien et la protection de la biodiversité. Cette action nous permet d'apporter une continuité à notre politique d'achats responsables, et fait écho à notre approche globale du cycle de vie de nos produits. »

Georges Dublanc,
Médecin

► **MÉCÈNE INDIVIDUEL**

« A l'heure où les changements climatiques deviennent une préoccupation mondiale grandissante, j'ai décidé d'agir concrètement pour l'avenir de mes petits-enfants et des générations futures. J'ai donc choisi de m'investir dans la régénération des forêts françaises en soutenant, à hauteur de mes moyens, le Fonds de dotation « Plantons pour l'avenir ». Par ma contribution au reboisement, j'ai également conscience de participer au développement économique de ma région et au soutien de la production de bois français : autant de raisons qui justifient mon engagement ! »

Mme Rouanet,
Sylvicultrice en Gironde

► **BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME
PLANTER**

« J'étais propriétaire de parcelles malvenantes, dans une impasse économique ; je suis maintenant propriétaire de parcelles de Pins gérées durablement et destinées à produire du bois de qualité. Je suis fière de pouvoir participer aujourd'hui, grâce au soutien simple et efficace de Plantons pour l'avenir, au renouvellement de la forêt française et au dynamisme d'une filière d'avenir. »

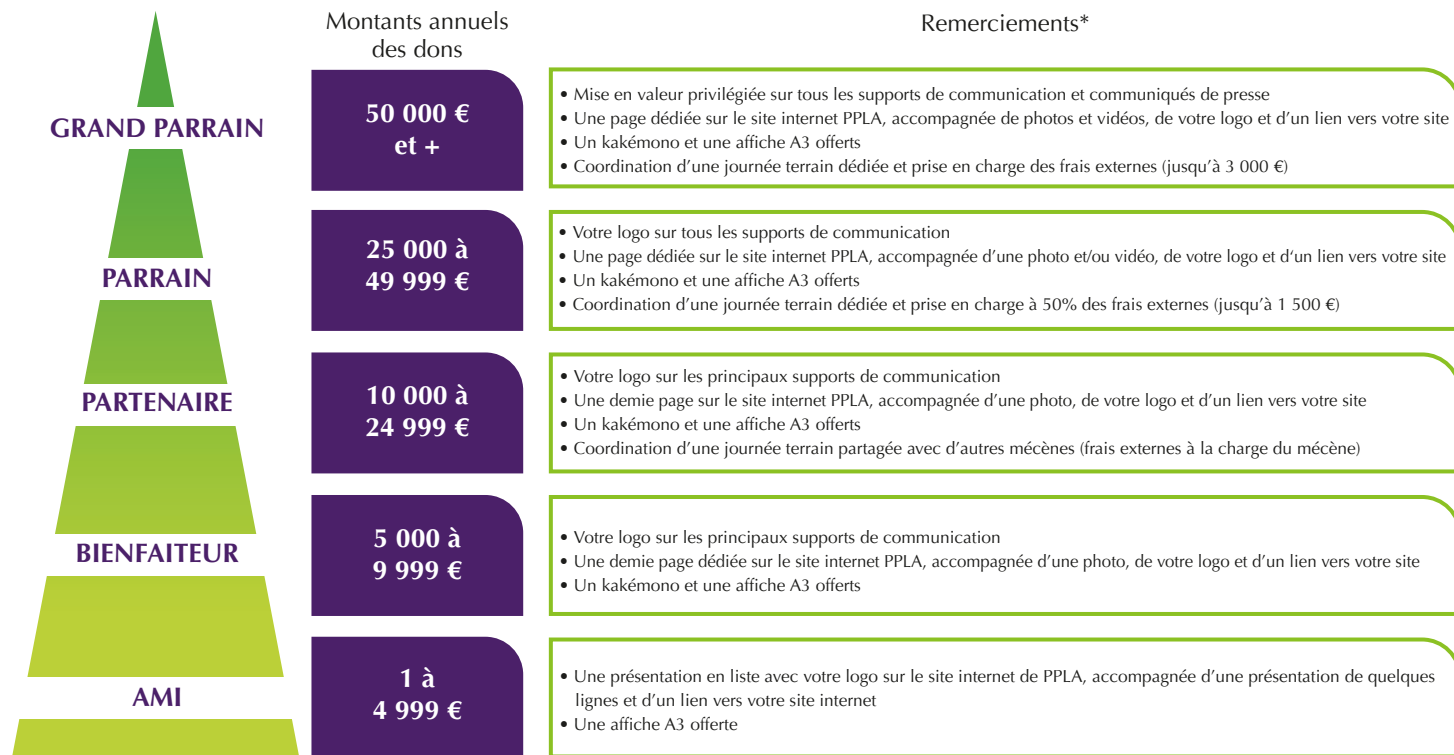
M. Bordes,
Sylviculteur en Corrèze

► **BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME
PLANTER**

« Plantons pour l'avenir m'a octroyé une avance permettant de redonner vie à ma propriété, en y replantant Douglas, Pins sylvestre et Epicéas, sur une parcelle de 6 hectares, aujourd'hui productive et pleine de biodiversité. J'ai ainsi pu financer les travaux préparatoires et la plantation, mais également les entretiens des cinq premières années, indispensables à la réussite du peuplement. »

COMMENT PARTICIPER ?

5 NIVEAUX D'IMPLICATION



* D'autres types de remerciements pourront être étudiés pour répondre au mieux aux différentes demandes et stratégies d'entreprises des grands mécènes.
N'hésitez pas à nous contacter !

AVANTAGES FISCAUX

Les Fonds de Dotation ont été créés par décret le 11 février 2009 afin de constituer un véhicule innovant au service du mécénat sur des grands projets de développement. Ils cumulent les avantages de solidité et transparence d'une fondation et ceux de simplicité et proximité d'une association.

Cette structure permet d'utiliser toutes les mesures de défiscalisation mises en place par le législateur :

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE :

Vous bénéficiez de la loi du 23 juillet 1987 amendée par la loi « Aillagon » du 1^{er} août 2003, soit une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60% de la somme versée. Ce don est plafonné à 0,5% du chiffre d'affaires (CA), pour un CA supérieur à 2 millions d'euros et à 20 000 € pour un CA inférieur à 2 millions d'euros. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les 5 années suivant le versement.

Exemple :

Si vous donnez 25 000 €, votre don vous coûte 10 000 € net après défiscalisation.

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER :

Vous bénéficiez de la loi « Aillagon » du 1^{er} août 2003 offrant une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Exemple :

Si vous donnez 100 €, votre don vous coûte 34 € net après défiscalisation.

SI VOUS ÊTES ASSUJETTI À L'IFI :

Vous pouvez faire une donation temporaire de l'usufruit d'un bien au Fonds, dont la valeur en pleine propriété sera entièrement déduite de votre assiette taxable.

Exemple :

Si vous avez un patrimoine de 1,5 M € et que vous donnez l'usufruit d'un bien d'une valeur de 750 000 € au Fonds, votre assiette taxable ne sera plus que de 750 000 € et vous ne serez pas assujetti à l'IFI.

CONTACTS

PLANTONS ENSEMBLE, PLANTONS EN FRANCE, PLANTONS POUR L'AVENIR REJOIGNEZ-NOUS !



www.plantonspoulavenir.fr
contact@plantonspoulavenir.fr

Cécile Goube

Directrice
06 85 82 72 97

Tancrède Neveu

Directeur Délégué
06 82 81 48 75

Willys Westphal

Directeur Délégué
06 42 38 93 85

Antoine d'Amécourt

Chargée de communication
06 07 68 42 02